

NOTE SUR LE CONTRAT DE FILIÈRE EN OCCITANIE

L'État, la Région Occitanie/ Pyrénées - Méditerranée, le Centre national de la chanson des variétés et du jazz développent leur partenariat en faveur des musiques actuelles en signant un contrat de filière sur la période 2018-2021.

Les principaux objectifs du contrat de filière sont :

- Instaurer un dialogue pérenne avec les représentant·e·s de la filière et ses partenaires en s'appuyant sur un processus d'observation et de diagnostic.
- Créer un fonds de soutien destiné à produire et expérimenter des initiatives relevant d'une politique partagée, au travers d'actions et de dispositifs d'accompagnement.
- Produire et articuler pour les parties prenantes des politiques publiques de droit commun.

1/ LES 5 AXES

- Renforcement de l'emploi, des compétences et de l'égalité Femme/Homme

Exemples : gestion des ressources humaines, GPEC, mobilité + soutien à la formation, développement des compétences sur des territoires, transfert de savoir-faire, renforcement des conditions de travail...

- Structuration et développement économique

Exemples : accompagnement des stratégies économiques, ancrage territorial, hybridation économique. Comment mieux structurer et professionnaliser ? Accompagnement des entreprises, outils et services financiers...

- Dynamisation et équilibre territorial

Exemples : transferts de compétences, amélioration des dynamiques de création et de circulation des artistes. Incitation à la coopération entre l'ensemble des acteurs de la filière, présence artistique, diffusion (lieu, association, festival), soutien aux expérimentations d'éducation artistique et culturelle...

- Innovation sociale et technologique

Exemples : nouveaux circuits de diffusion et de distribution (radio, web...), développement d'outils numériques, implication des publics, nouveaux usages...

- Développement durable et démarches éco-citoyennes

Exemples : expérimentation auprès des usager·e·s, artistes et structures, mobilité, gestion des déchets, énergie, commerce équitable...

La problématique de l'**observation et de la ressource** sera envisagée de manière transversale à l'aune de ces objectifs :

- *Recueil et analyse des données socioéconomiques permettant de qualifier l'activité du secteur et de suivre son évolution,*
- *Meilleure connaissance du secteur et de ses spécificités pour mieux appréhender l'impact de la culture et en particulier les musiques actuelles sur les territoires,*
- *Création d'outils, création d'une plateforme pour la connaissance réglementaire partagée (dans le cadre du Coreps Occitanie par exemple).*

2/ LES DISPOSITIFS ET APPELS À PROJETS

Sur la durée du contrat de filière, les différents dispositifs ou appels à projets annuels, élaborés conjointement par l'État, la Région et le CNV, permettront de décliner les objectifs généraux précités en problématiques spécifiques. Les appels à projets seront définis par le comité stratégique. Les projets présentés dans ce cadre seront examinés par le comité de sélection qui désignera les lauréat·e·s.

Le montant global de l'engagement des partenaires pour l'année 2018 est de 240 000 €.

3/ FONCTIONNEMENT / GOUVERNANCE

Le comité stratégique

Grandes orientations, traitement des appels à projets, discussions de fond, méthodes de concertation, entrée de nouveaux partenaires...

Une gouvernance concertée est organisée.

Le comité stratégique est composé du CNV, de la DRAC Occitanie, de la Région Occitanie, d'Octopus, du Coreps Occitanie et d'Occitanie en scène.

Le comité stratégique est composé de 12 membres dont :

- La DRAC Occitanie : 2 représentant·e·s,
- La Région Occitanie : 2 représentant·e·s,
- Le CNV : 2 représentant·e·s,
- Octopus : 3 représentant·e·s,
- Le Comité régional des professions du spectacle en Occitanie (Coreps Occitanie) : 2 représentant·e·s,
- Occitanie en scène : 1 représentant·e.

Le comité de sélection

Chargé de sélectionner, d'instruire et d'examiner les différents dispositifs et appels à projets.

Composé de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, la DRAC Occitanie et le CNV.

4/ L'ANIMATION ET LA COORDINATION

L'animation et la coordination du contrat de filière s'établiront de façon conjointe entre la DRAC Occitanie, la Région Occitanie et le CNV, **avec l'appui d'Octopus et d'Occitanie en scène.**

5/ PLANIFICATION

Phase 1 : Discussions, négociations, rédaction sur le contenu du contrat de filière en Occitanie.

Phase 2 : Mise en place du comité stratégique : méthodologie, démarche de concertation, fonctionnement et répartition des tâches pour l'animation et la coordination.

Phase 3 : Reconduction de certains dispositifs pertinents avec appels à projets à la rentrée de septembre 2018 (*reprise de certains appels à projets avec modification en fonction de l'évaluation et des nouveaux axes définis*).

Phase 3 bis :

- réunions des groupes de travail au sein d'Octopus, du Coreps Occitanie...
- réunions du comité stratégique ;
- recueil de données, concertation pour proposer de nouveaux appels à projets ou dispositifs en 2019 en fonction des besoins recensés des acteur·trice·s des territoires et mise en place de l'observation.